

Projet d'établissement



Septembre 2018 – Juin 2019

Introduction

Ce document constitue notre Projet d'Etablissement. Il exprime notre volonté collective de concrétiser les Projets Educatif et Pédagogique de l'Institut Saint-Vincent en réalisant pendant les quatre prochaines années les actions spécifiques définies par et pour notre école. Cette volonté s'inscrit dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997 et en cohérence avec le Projet Educatif du réseau « Mission de l'Ecole chrétienne ».

La réalisation de ce Projet d'Etablissement qui est une oeuvre collective nécessitera la collaboration de tous ceux qui y vivent ; équipe éducative, parents et enfants qui nous sont confiés, pour les aider à grandir, à devenir des adultes responsables.

Le Projet d'Etablissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre Projet ainsi que les résultats au terme de 4 ans.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre Projet d'Etablissement.

I. APPRENTISSAGES DE SAVOIRS ET DE COMPETENCES

A. Organisation des cycles et de la continuité

1. LA CONCERTATION

La concertation c'est...

Les concertations sont des moments de réflexion, de partage et de recherche axés sur la pédagogie, sur le questionnement perpétuel de l'enseignant, un travail d'adultes au service des enfants.

A quoi servent les concertations ?

- A déterminer les compétences à travailler
- A veiller à la cohérence et à la continuité
- A définir une progression au service de l'enfant
- A organiser les remédiations, les aides possibles pour l'enfant
- A permettre un suivi de certains enfants
- A échanger des avis et des conseils entre enseignants
- A choisir et organiser les sorties, projets, évènements de l'année,...

A qui servent les concertations ?

Aux titulaires :

Afin d'organiser le travail et à échanger des avis sur différents sujets.

Aux polyvalents :

Afin de déterminer leurs tâches, à faire le lien entre les prises en charge du ou des groupes et le titulaire.

Aux enfants :

Afin qu'ils puissent profiter de l'organisation des enseignants.

A la Direction :

Afin qu'elle donne des explications, des pistes, des éclaircissements pédagogiques. Afin qu'elle donne son avis, qu'elle nous fasse part des décisions qu'elle a prises (et vice-versa) et qu'elle soit au courant de ce qui s'y passe, de ce qui s'y dit et de ce qui s'y décide...

Au P.M.S. :

Afin de permettre l'échange et la collaboration.

2. INTERCYCLE

L'intercycle c'est ...

C'est la continuité entre les cycles au niveau des apprentissages. Les enseignants font ainsi le lien entre les matières.

C'est une harmonisation du passage d'un cycle à l'autre.

Les enseignants se montrent ainsi plus efficaces dans leur travail avec les enfants. Tout au long de la scolarité de l'élève, l'équipe éducative veille à évoluer vers le même but : le bien-être de chacun.

Et en pratique...

- Organisation du temps de concertation entre les enseignants : se répartir les compétences (les travailler une à la fois dans un laps de temps bien défini)
- Avoir les mêmes référentiels : les référents matières (math ; français,...) qui suivent l'enfant.
- Chaque enfant conserve son carnet de comportement en lien avec le code de vie de l'école.
- Le dossier de l'élève (comportement, difficultés, apprentissages et prise en charge par des intervenants extérieurs à l'école,...) suit l'enfant au fur et à mesure de ses années scolaires.
- Les professeurs enseigneront en tenant compte des thèmes et de la manière dont les épreuves officielles (épreuves externes, inter-diocésains, CEB) sont conçues.

3. LES REFERENTIELS

Définition du référentiel : *traces d'apprentissages ou des synthèses, de l'essentiel à retenir (en rapport avec les socles de compétences).*

Pour qui ? Pour tous → les enfants, les parents, les enseignants.

But du référentiel : construire une ligne du temps des apprentissages, des savoirs : aide à la structuration et à la mémorisation.

Quand et comment s'en servir ?

- A l'école :

→ En maternelle : les référentiels s'installent de jour en jour selon les apprentissages, sur les murs, les bancs de la classe, dans une farde.

→ *En primaire* :

- pour collecter individuellement les informations à synthétiser
- pour mettre en commun les observations qui seront fixées dans une farde (prim.) qui évoluera d'année en année.

- A la maison :

→ *En primaire* :

- aide l'enfant dans ses travaux, aide les parents à le suivre

→ Concernant les professeurs : reclasser éventuellement en début d'année l'ancien référentiel (ce que l'on garde, ce que l'on ne garde pas, ...)

4. LE REGROUPEMENT

- C'est réunir des enfants d'âges différents et/ou de niveaux différents pour une même activité, afin de les responsabiliser, d'inciter l'aide et l'entraide dans le but de cibler les apprentissages, en tenant compte des aptitudes de chacun.
- Ceci peut se dérouler dans différents lieux (les classes, sur la cour, en dehors de l'école, réfectoire...)
- La fréquence diffère en fonction des besoins, des compétences ciblées et de la vie de l'école.
- Ce regroupement peut se vivre sous différentes formes :
 - Le parrainage : un enfant est le parrain d'un autre enfant (exemple : un enfant de 2^{ème} primaire est le parrain d'un enfant de 1^{ère} primaire)
 - Durant les cours de remédiations : certains enfants se trouveront ensemble, pour fixer le même objectif
 - Les cours d'adaptation à la langue : certains enfants se trouveront ensemble, pour fixer des apprentissages au niveau de la langue française
 - Les cours/activités menés en verticalité.

B. La différenciation en pédagogie

Chaque enfant arrive avec son propre bagage. Nous en tenons compte dans nos apprentissages en lui proposant différentes approches de la matière.

La différenciation va permettre à votre enfant d'atteindre les objectifs de fin de cycle en tenant compte des différences qui existent entre les élèves.

Voici quelques exemples de différenciation selon les cycles :

- travaux en ateliers en fonction du rythme personnel de chaque enfant.
- travail avec le centre PMS (psycho-médico-social)
- adaptation à la langue française
- remédiation (en lien avec le dossier de l'élève en difficulté)
- dépassement
- etc...

ALE : adaptation à la langue de l'enseignement

Qui ? Un cours d'adaptation à la langue de l'enseignement, visant l'intégration des élèves dans le système scolaire et l'acquisition du français est organisé au profit des élèves remplissant les trois conditions suivantes :

- leur langue maternelle ou usuelle diffère de la langue de l'enseignement
- ils fréquentent l'enseignement primaire depuis moins de trois ans et ne connaissent pas suffisamment la langue de l'enseignement pour s'adapter avec succès aux activités de leur classe
- l'un des deux parents ne possède pas la nationalité belge ou a acquis la nationalité belge depuis moins de trois ans

Comment ? Les enfants sont retirés de leur classe suivant un horaire établi pour travailler en petits groupes en fonction de l'âge et / ou de la difficulté en langue française.

C. Organisation de l'évaluation continue des élèves

▪ Pour quoi faire ?

Proposer de nouvelles situations d'apprentissage à partir des acquisitions.
Adapter les situations aux besoins des élèves en analysant les erreurs et les difficultés rencontrées.

▪ Comment et quand ?

L'acte d'évaluer est aussi complexe que primordial.
Si aujourd'hui évaluer se conjugue de multiples manières, deux actions lui sont particulièrement attachées, celles « d'accompagner et de communiquer ».

Trois démarches d'évaluation sont à distinguer :

- l'évaluation **formative** a pour but d'améliorer, de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève ; elle se fonde entre autre sur l'autoévaluation.
- Les épreuves à caractère **sommatif** : épreuves situées à la fin d'une séquence d'apprentissage et visant à établir le bilan des acquis des élèves. En primaire, ces résultats sont communiqués via les bulletins trimestriels. En P2 et P4 des évaluations diocésaines sont organisées au sein de l'école. En P1, P3 et P5, des évaluations internes sont organisées.
- L'évaluation **certificative** : elle débouche sur l'obtention d'un certificat (CEB en P6).

▪ Par qui ?

- L'enfant.
- Le ou la titulaire de la classe.
- Les autres enseignants en contact avec l'enfant.
- Le professeur de remédiation.
- La psychologue du centre PMS
- Des intervenants externes (assistante sociale, ...)
- La direction

II. CITOYENS RESPONSABLES CONFIANCE EN SOI

A. Vivre ensemble / Eduquer au respect

1. Les conseils de classe et d'école

Définition :

C'est une réunion d'évaluation où un maximum d'adultes intervenants échangent des informations au sujet d'un élève en difficulté et cherchent ensemble des solutions.

Cette réunion se tient minimum deux fois par an dont une en fin d'année scolaire. Les intervenants peuvent être :

- des titulaires du cycle (voire du ou des cycles précédents)
- la direction
- les professeurs de remédiation, de religion, de néerlandais, de gymnastique et d'adaptation à la langue de l'enseignement (ALE)
- la logopède
- les agents du PMS

Le conseil de classe prend des décisions, entre autre celle d'un éventuel maintien en fin de cycle dans une année complémentaire.

2. Le code de vie à l'école maternelle et le code de vie à l'école primaire

Le code de vie reprend l'ensemble des règles essentielles qui permettent de vivre ensemble en harmonie. Elles sont centrées principalement sur LE RESPECT.

3. La communication entre les différents acteurs

1. Farde commune de l'accueil à la 6^e pour le courrier remis par l'enseignant.

2. Cahier de discipline

3. Emploi du journal de classe :
- Devoirs et leçons
- Activités de classe
- Messages de l'enseignant, des parents.

Attention : les motifs d'absence ne s'écrivent pas dans le journal de classe.
Il vous est demandé de remplir un document prévu à cet effet.

4. Entrevues parents/enseignants :
- Réunion commune d'information en septembre.
- Réunion individuelle en janvier et en juin.
- Entrevue durant l'année, sur rendez-vous. (via le journal de classe).

Possibilités d'entrevues parents et autres intervenants de l'équipe (psy, logopède, direction,...) : Prendre rendez-vous par téléphone (les numéros de téléphone sont écrits dans la brochure des communications).

B. Citoyens du monde : construire une communauté ouverte sur l'extérieur

1. Les sorties culturelles et sportives.

1. L'école compte sur le fait que chaque parent fournisse à son enfant un abonnement gratuit à demander à la STIB. (Pour les enfants de 6 à 12 ans)
2. Une participation financière vous sera demandée pour les activités suivantes :

Activités sportives :

- Maximum 4 sorties par an
- En M2-M3 : une matinée initiation vélo.

Activités culturelles :

- Maximum 2 ou 3 sorties par an

Activités artistiques :

- Réparties sur toute l'année, **payantes** lorsque la classe participe au projet.

2. Les classes de dépaysement, à l'école maternelle, à l'école primaire

L'école organise plusieurs classes de dépaysement qui sont OBLIGATOIRES.

En 3^{ème} maternelle, les élèves ont l'occasion de passer une nuit à l'école du vendredi après-midi au samedi matin.

En 3^{ème} **ou** 4^{ème} année : classes de mer durant 5 jours

5^{ème} année : classes vertes durant 5 jours

6^{ème} année : classes de neige durant 10 jours

Ces classes de dépaysement sont développées sur un véritable moyen d'ouverture de l'école sur la vie. Elles comprennent des moments sportifs, culturels et pédagogiques.

Les classes d'activités sportives, de mer et de neige constituent par rapport au cadre habituel de la classe une richesse par :

- La rupture temporaire de l'enfant avec son milieu familial lui permettant de prendre de la distance par rapport à celui-ci et de développer son autonomie. L'enseignant jouant dans ce cas le rôle de sécurisation normalement dévolu à la famille.
- L'équipe qui prend en compte le développement de l'enfant dans toutes ses composantes (affectif, intellectuel, culturel, corporel, ...).
- La découverte des enfants par leurs professeurs sous un nouvel œil.
- Le changement de relation entre enfants. Des liens nouveaux et forts se créent.
- La découverte d'un milieu complètement différent de leur quotidien.
- La diversification des activités données de manière plus vivante.

Un projet pédagogique précis doit être constitué.

- La préparation du séjour en classe est fondamentale, les enfants doivent avoir une idée très large du centre et des activités avant le départ.
- Les parents seront impliqués dans la préparation du projet, et notamment en ce qui concerne la nécessité d'une correspondance suivie.
- L'exploitation pédagogique permettra d'en retirer les principaux enseignements et structurations.

Une épargne est obligatoire dès l'arrivée de l'enfant à l'école. En cas de problèmes financiers, la direction se tient à votre disposition pour régler au mieux la situation.

Depuis l'année scolaire 2017-2018, une convention préalable reprenant les frais obligatoires, facultatifs et les différents services que propose l'école doit être complétée et signée en début l'année. Le montant total de celle-ci est divisé en 9 mois (début octobre à début juin). Le montant est fixe chaque mois, et il est conseillé de faire un ordre permanent auprès de votre organisme financier.